Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: - (1925)

Heft: 57

Rubrik: Questions suisses : faits, chiffres et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Questions Suisses

Faits, Chiffres et Nouvelles

Le commerce extérieur de la Suisse

Les importations de la Suisse, qui étaient, en 1923, de 2 milliards 243 millions de francs suisses, ont atteint, en 1924, le chiffre de 2 milliards 504 millions. L'augmentation est donc, en chiffres ronds, de 261 millions de francs suisses.

Les exportations se sont accrues dans des proportions beaucoup plus fortes. Les exportations de marchandises, non comprises les exportations de métaux précieux, ont passé de 1 milliard 715 millions, en 1923, à 1 milliard 997 millions en 1924, soit une augmentation de 281 millions.

La valeur totale du commerce extérieur suisse a passé de 4 milliards 3 millions en 1923 à 4 milliards 574 millions en 1924.

Si l'on tient compte du renchérissement des prix, depuis 1913, le commerce extérieur de l'année 1924 représente une valeur d'avant-guerre de 2 milliards 860 millions, ce qui équivaut à 87 0/0 du chiffre réalisé en 1913.

Le solde passif du bilan commercial est tombé de 482,9 millions de francs suisses, en 1923, à 434,3 millions en 1924.

Le compromis sur les zones

Les commissions du Conseil National et du Conseil des Etats chargées d'étudier le projet de compromis sur les zones ont toutes deux décidé de recommander l'acceptation du projet. Les chambres fédérales pourront donc statuer sur ce projet dans la session de mars. Tout permet d'espérer que le projet de compromis sera ratifié par l'une et l'autre chambre. D'autre part, on a de bonnes raisons de croire qu'un mouvement référendaire ne se produira pas et que l'acceptation définitive de la Suisse sera acquise avant l'été.

La participation des colonies françaises à la Première Foire internationale de produits coloniaux et exotiques à Lausanne.

Le Gouvernement français, on le sait, a décidé de participer officiellement à cette manifestation dont nous avons souvent entretenu nos lecteurs et qui aura lieu à Lausanne du 27 juin au 26 juillet 1925.

Les colonies françaises occuperont, au centre de la halle de la foire, un grand stand de 400 mètres carrés auprès duquel se rangeront les participations individuelles d'entreprises coloniales et d'exportateurs de produits coloniaux.

Un comité français, dont la présidence a été confiée à M. Beau, ancien gouverneur général de l'Indo-Chine et ancien ambassadeur de France à Berne, s'occupe activement de l'organisation de la participation française.

Le vice-président de ce comité n'est autre que M. du Vivier de Streel, qui a bien voulu se charger des détails de cette organisation et dont l'adresse est : 15, rue Richepanse, Paris.

Recettes douanières

Nous avons brièvement indiqué, dans notre dernier numéro, que les recettes douanières de la Suisse, en 1924, avaient dépassé 205 millions de francs.

Le chiffre exact des recettes totales a été de 205.113.384 fr. contre 182.975.497 fr. en 1923, soit une augmentation de 22.137.887 fr.

Situation des postes, télégraphes, téléphones

L'année 1924 a été favorable à l'administration suisse des postes, télégraphes et téléphones. On se rappelle que la période de 1914 à 1922 avait été caractérisée par une succession ininterrompue de déficits. L'année 1923 avait été soldée par un léger bonus. Or, pour l'année 1924, déduction faite du services des intérêts du capital et pour dépôts au fonds spécial, l'excédent des recettes sur les dépenses est de 5 millions de francs. L'administration des postes jouit de l'avantage rare de n'être pas obligée de payer les intérêts et amortissements de ses déficits. Ils sont à la charge de la Caisse fédérale. Mais, en présence d'un excédent de recettes de 5 millions, on demande de toute part que l'administration veuille bien songer à réduire les taxes intérieures et à améliorer les distributions. Rien ne serait plus logique, en effet.

Les télégraphes et téléphones bouclent, eux aussi, leurs comptes par un imposant excédent de recettes qui est dû surtout à l'extension des services téléphoniques.

Importations de charbons

Voici, en millions de quintaux, les quantités de charbons importées par la Suisse en 1922, 1923 et 1924 :

	1922	1923	1924
Houille	17,46	19,69	16,94
Coke	4,87	4,39	4,37
Briquettes ...	5,2	9,68	4,43

Les réductions réalisées en 1924 sont dues, en grande partie, au développement de l'électrification des Chemins de fer fédéraux.

Fusion horlogère

Deux des établissements qui sont parmi les plus anciens et les plus réputés de la région horlogère, la Société anonyme Louis Brandt et Frère, Omega Watch C°, à Bienne, et la fabrique d'horlogerie Charles Tissot et Fils S. A., au Locle, viennent de

de conclure un accord dans le but de réaliser une cencentration technique et commerciale. Pour assurer une collaboration intime de ces deux maisons, M. Paul Tissot, administrateur-délégué de la fabrique d'horlogerie Charles Tissot et Fils, S. A., a été appelé à participer à la direction de la Société anonyme Louis Brandt et Frère, Omega Watch C°.

Situation financière de Genève

Le peuple de Genève était appelé à prendre une grave décision, le dimanche 15 février.

Les finances du canton sont, depuis la guerre, dans un assez fâcheux état. Pour sortir de cette situation, le Grand Conseil a voté une nouvelle loi d'impôts dont l'application était la condition d'un emprunt de liquidation obtenu des établissements financiers. Mais les communistes avaient lancé un referendum contre cette loi. Or, si celle-ci avait été rejetée, le canton aurait été dans l'impossibilité de faire face à une échéance de 33 millions de bons à court terme et, par suite, les finances de Genève auraient été placées sous le contrôle de la Confédération. Aussi tous les partis ont-ils fait campagne pour inviter le peuple à ratifier une loi de salut public. Les électeurs, écoutant ces conseils, se sont prononcés pour la loi, par 13.150 voix contre 5.776.

Ce vote est d'autant plus méritoire que la nouvelle loi d'impôts comporte, pour une importante classe de contribuables, une aggravation de charges. Ainsi que le disait le lendemain M. Muzy, président de la Confédération suisse : « Le vote de Genève est une magnifique affirmation de patriotisme qui fait grand honneur au peuple et à son gouvernement. »

Le Salon Automobile de Genève

Cette exposition, qui a pris cette année une importance considérable, en raison du grand nombre de demandes d'emplacements, aura lieu du 20 au 29 mars.

Les bâtiments élevés sur la Plaine de Plainpalais couvrent une superficie de plus de douze mille mètres carrés contre huit mille l'an dernier.

La Suisse, fabricant peu, la plus forte partie reviendra à la France, suivie des Etats-Unis, de l'Italie, de l'Angleterre, etc...

Le nombre des marques représentées avait été de 76, l'année dernière, il sera de 97 cette année, dont 37 marques françaises.

Le régime douanier franco-suisse des auto-taxis

La Chambre de Commerce française pour la Suisse expose dans son bulletin de janvier que, malgré les demandes qu'elle a faites pour obtenir que le régime du triptyque soit accordé aux auto-taxis suisses qui pénètrent temporairement en France, la Direction des Douanes françaises n'a pris, jusqu'à présent, aucune décision, de sorte que les douanes suisses ont supprimé le bénéfice du triptyque aux auto-taxis français venant en Suisse.

Le nombre des gares

Le nombre des gares et stations des Chemins de fer fédéraux a passé de 729 en 1921 à 750 en 1924. La gare centrale de Zürich a eu le plus fort développement du trafic, lequel a augmenté dans la proportion de 26,4 à 40,1.

Le doctorat d'un consul

Notre corps consulaire suisse ne compte pas d'homme plus actif ni de personnalité plus sympathique que M. Paul Leuba, consul suisse à Marseille, jusqu'ici licencié en droit de la faculté d'Aix-en-Provence. Les amis innombrables qu'il compte, en France comme en Suisse, ont appris avec admiration que, malgré des occupations multiples et absorbantes, M. Leuba a trouvé le temps de travailler à une thèse de doctorat qui a pour titre : « Etude de droit comparé du régime successoral en droit suisse et en droit français. »

C'est à l'Université de Genève qu'a eu lieu la soutenance de cette thèse. Elle fut attaquée par MM. les professeurs A. Martin, A. Richard, Werner, Logoz, Meumann, de Claparède et Me Rivoire. Elle fut brillamment soutenue par le candidat et M. le professeur Charles Borgeaud, qui présidait le jury, après avoir adressé ses félicitations à M. Leuba, lui décerna, au nom de la Faculté de Droit de l'Université de Genève, le titre de docteur en droit.

La Chambre de Commerce Suisse en France adresse ses très chaleureuses félicitations à M. le docteur Leuba, président d'honneur de sa Section de Marseille et du Sud-Est.

Exposition internationale de T. S. F. à Genève

Une exposition internationale de T. S. F. qui comprendra, en outre, les industries de la cinématographie, des machines parlantes, des appareils de démonstration et jouets scientifiques, ainsi que toutes les industries annexes, aura lieu au Palais Electoral, à Genève, du 23 septembre au 4 octobre 1925.

L'exposition sera l'occasion d'importantes manifestations scientifiques et artistiques, telles que Congrès, conférences, réceptions de T. S. F., représentations, cinéma, etc...

Peuvent participer à l'Exposition toute maison, suisse ou étrangère, fabriquant tout ou partie des objets se rapportant aux industries ci-dessus mentionnées, ainsi que leur représentants établis en Suisse.

Pour tous renseignements et adhésions, s'adresser à la Direction de l'Exposition, 6, boulevard du Théâtre, à Genève.